

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 octobre 2021 - Délibération n° BC2021/10/01

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE COLONNES POUR LA COLLECTE DE DECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LA COMMUNE DE FAUX-MAZURAS.

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 5 octobre 2021, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etait excusée : LAPORTE Martine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes CREUSE SUD-OUEST depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi n°2015-991 du 7/08/15 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Considérant l'importance de réduire les quantités de déchets ménagers résiduels destinés à l'enfouissement d'une part, et l'intérêt de valoriser les déchets par recyclage d'autre part, la Communauté de communes CREUSE SUD-OUEST développe la collecte sélective par apport volontaire sur les communes gérées en régie de collecte. Cette démarche consiste en la création de Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) sur le territoire, sur lesquels une ou plusieurs colonnes aériennes permettent la collecte en trois flux divers au maximum (verre, papiers, emballages plastiques),

Considérant d'autre part l'augmentation constante des flux sélectifs collectés depuis le 1^{er} septembre 2020, date du passage du territoire de la régie en extension de consignes de tri à tous les emballages,

Le Président souligne le besoin de créer de nouveaux Points d'Apport Volontaire sur le territoire, afin de mailler plus densément ce dernier dans une démarche de proximité de service et de répondre aux besoins de la population.

Un nouveau projet a été étudié à la demande de la mairie de Faux-Mazuras et remplit toutes les conditions pour être équipé rapidement, sans difficulté foncière ou logistique.

Après concertation et pratique du terrain avec M. Le Maire le 04 octobre dernier, il est proposé de créer un nouveau PAV intercommunal en bordure de la voie communale N°3, à l'abord de la parcelle AR0061. La superficie mise à disposition de la Communauté de Communes, à titre gratuit et sans indemnité, serait d'environ

28 m2. L'endroit privilégié, répondant aux exigences de collecte et retenu en bordure de voirie communale.

La Commune de Faux-Mazuras reste propriétaire de la parcelle concernée par le projet.

La création de ce futur PAV consiste pour la Communauté de Communes en la pose d'équipements (colonnes aériennes trois flux) à même le sol, sans nécessité de terrassement sur ces deux sites. Le nombre de colonnes installées par flux sera calibré en fonction des besoins.

La mise à disposition des biens fonciers s'opèrerait pour une durée de 5 ans, prenant effet à la date de signature de la convention, et renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer la convention de mise à disposition de terrain avec la Commune de Faux-Mazuras en faveur de la création d'un nouveau PAV en bordure de la voie communale N°3, à l'abord de la parcelle AR0061, sur le modèle annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

